école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)

Architecture et maîtrise d'ouvrage

présentation

Le DSA Architecture et maîtrise d'ouvrage - mention maîtrise d'ouvrage architecturale et urbaine. Formulation de la commande et conduite du projet - est un diplôme national d'enseignement supérieur de 3e cycle, organisé en partenariat avec l'Ensa la ville & des territoires de Paris-Est (EA v&t Paris-Est).

Cette formation post-master répond aux trois préoccupations majeures des architectes : mieux connaitre les processus de la commande, s'intégrer dans le réseau des acteurs de la maitrise d'ouvrage, développer de nouveaux champs d'exercice – assistance à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage.

objectifs

Former aux métiers de la maîtrise d'ouvrage publique comme privée, immobilière, urbaine ou territoriale autour de 4 axes principaux.

● Connaître et analyser les enjeux, logiques et dynamiques régissant le processus de projet dans une perspective opérationnelle. ● Maîtriser les processus de la commande. ● Intégrer une connaissance et une pratique des outils de la maitrise d'ouvrage et de l'assistance à la maitrise d'ouvrage. ● Développer une capacité de réflexion critique par rapport aux pratiques de la maitrise d'ouvrage.

programme

- Formation post-master de 18 mois : semestres 1 et 2 d'enseignements (cours, séminaires et atelier opérationnel) - semestre 3 de mise en situation professionnelle (MSP) et d'un travail personnel de fin d'études avec la rédaction d'un mémoire.
- Crédits : 90 ECTS (European Credit Transfer System)
- 2 jours d'enseignement par semaine (jeudi et vendredi)
- 1 semaine intensive d'économie urbaine au démarrage du semestre 1 à l'Ensa-PB
- 1 semaine intensive à l'EA v&t Paris-Est au 2e semestre.

public concerné

Les DSA s'adressent aux titulaires d'un diplôme d'architecte français ou étranger ou d'un autre diplôme (niveau Bac+5) si les compétences acquises permettent de suivre la formation (notamment un diplôme d'ingénieur, de paysagiste ou d'urbaniste).

procédure d'admission

Le dossier de candidature est à déposer sur le portail admission.archi.fr du **5 mai au 15 juin 2025.**

plus d'informations

www.paris-belleville.archi.fr
Rubriques Formations/spécialisations

contact

Christine Belmonte, responsable de la formation
ⓜ christine.belmonte@paris-belleville.archi.fr ⓣ 01 53 38 50 60

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté Égalité Fraternité

PARIS EST SUP